



Le 8 septembre 2010

**Par courriel**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal, Québec H4Z 1A2

**Me Éric Fraser**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596  
Télec. : (514) 289-5197  
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

**OBJET :** Demande relative aux tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2011-2012  
Dossier Régie: R-3740-2010  
Notre dossier: R000355 FE

---

Chère consœur,

Hydro-Québec Distribution (le Distributeur) a pris connaissance de la nouvelle demande d'intervention de l'AREQ qui a été transmise le 3 septembre à l'occasion du dépôt des répliques des intéressés aux commentaires du Distributeur sur les demandes d'intervention. Il désire émettre des commentaires dans la mesure où habituellement le droit de réplique ne permet pas d'introduire de nouveaux éléments à la demande initiale.

Dans cette nouvelle demande, l'AREQ identifie au paragraphe 10 des enjeux généraux qui n'étaient pas présentés dans sa demande initiale et pour lesquels elle ne demande aucune conclusion. Aux paragraphes 11 et 12, l'AREQ identifie un enjeu plus spécifique concernant l'augmentation du coût de fourniture de l'électricité patrimoniale et la création du tarif LG introduits par la *Loi mettant en oeuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette* (2010, c.10, la Loi 100). Or, ce sujet est définitivement prématuré puisque ces modifications législatives entreront en vigueur le 1er janvier 2014 (a. 82 par.4° de la Loi 100) et que le dossier tarifaire 2011-2012 n'est pas le forum approprié pour discuter de l'ensemble des impacts tarifaires lié à l'entrée en vigueur de ces modifications. Il va de soi cependant que le Distributeur est ouvert à rencontrer les représentants de l'AREQ, en temps opportun, et préalablement à toute proposition formelle, pour discuter de ces enjeux.

Croyant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Éric Fraser  
ÉF/sr

c.c.: Intéressés (par courriel)